

Atlas Controle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE.

Numéro de rapport:
28.426

Date du contrôle:
09/08/2023
Lieu du contrôle:
Van der Nootstraat 27 Strombeek-Bever 1850

Agent-visiteur:
Ismael Raoui
Type de contrôle:
Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:
V1 09/08/2023 22:15:33
Prochaine visite avant le:
09/08/2048

Testeur d'installation:
TI-015/5585097

Donneur d'ordre

Nom
BTC RENOV BV
Adresse
Lijsterslaan 34, 1600 Sint-Pieters-Leeuw
Email
a.botica@hotmail.be

Données générales

Adresse de l'installation	Van der Nootstraat 27 Strombeek-Bever 1850
Type de locaux	Appartement 2ème
Propriétaire, gestionnaire ou exploitant	Van der Nootstraat 27 1850 Strombeek-Bever
Adresse du propriétaire	Van der Nootstraat 27 Strombeek-Bever 1850
Installateur	

Données du raccordement

GRD	Fluvius
Numéro de compteur	32857693
Code EAN	-
Liaison compteur-tableau	VOB 2X6
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	32 A - 2P

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
OK	OK	avant 81	avant 81

Description de l'installation

Nombre de tableaux	2
Diférentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
Ain	OK
Contrôle de l'état	OK
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	18
Isclement (MΩ)	4



Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

Remarques

Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions

CONCLUSION : CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années. Si d'application, des mesures adéquates ont été prises par Atlas Contrôle pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage et que le ou les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

Signature de l'agent-visiteur

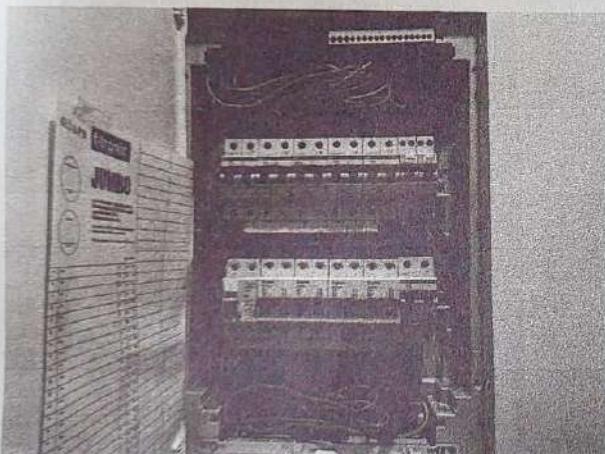


Tableau 1

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5